

# Banvel 4S

## Herbicide de postlevée pour combattre les dicotylédones dans le maïs, les céréales et les jachère

- Efficace contre les dicotylédones annuelles et adventices pérennes
- Pour s'utiliser en mélange ou seul
- Formulation liquide pratique

### Matière active

41% dicamba (480 g/l), sous forme 49,4% du sel de dicamba-diméthylammonium (578 g/l)

### Formulation

Concentré soluble dans l'eau (SL)

### Mode d'action

Le dicamba est principalement absorbé par les feuilles et les racines, puis transporté dans la plante par la sève. La matière active s'attaque à différents processus du métabolisme. Dès le début de son action, le métabolisme de la plante est fortement limité, à tel point qu'elle ne concurrence plus les cultures au niveau des matières nutritives. L'efficacité se constate par une perturbation de la croissance de la plante, suivie d'une stagnation, puis de son dépérissement. Le dicamba se caractérise par une action initiale souvent lente.

### Spectre d'activité

Banvel 4S combat un grand nombre de mauvaises herbes annuelles et pérennes tenaces dans les cultures de maïs et de céréales (y compris celles qui résistent aux triazines).

**Bonne efficacité:** chardon des champs (10-20 cm hauteur), amarante, armoise étalée, camomille, fumeterre, liseron, mouron des oiseaux, mouron rouge, moutarde des champs, renoncule rampante, renouée, rumex, vesce

**Moins d'efficacité:** chénopode, laiteron des champs, lamier, pensée des champs, véronique Nicht bekämpfbar: Ungräser, Ausfallraps

**Sans efficacité:** graminées, repousse de colza

### Application

#### Maïs

0,5 l/ha en mélange avec d'autres produits d'herbicide pour le maïs. Application dès le stade de 3 feuilles jusqu'au stade 6 feuilles le plus tard. Ne pas traiter lors de l'interruption de croissance (froid, humidité, sécheresse), par grosse chaleur, sur les plantes endommagées par le gel ainsi que lors de variations de températures diurnes/nocturnes importantes (>15°C).

0,6–0,75 l/ha sur les mauvaises herbes levées.

Traitement fractionné (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée).

#### Blé, orge

0,25 l/ha de Banvel 4S dans les céréales d'automne en postlevée/printemps et dans les céréales de printemps en pulvérisation ou en mélange dans la cuve avec un autre herbicide. Banvel 4S peut être employé dès le début du tallage jusqu'au début de la montaison (BBCH 21– 30). Ne plus employer à partir du stade 1er nœud. Pas d'application en automne.

#### Jachère

0,5 l/ha de Banvel 4S + 5 l/ha Touchdowns System4 contre le rumex, le liseron des champs et le liseron des haies (pompe à dos : 5 ml/10 l d'eau). Utilisation jusqu'à fin septembre au plus tard.

### Miscibilité

Banvel 4S peut être mélangée avec Calaris, Callisto, Nicogan, Dual Gold et Gardo Gold. Sur jachères aussi miscible avec Touchdown System4. Ne pas mélanger avec des engrais liquides et des huiles minérales.

## A observer

- Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.
- Ne pas traiter des champs avec un sous semis.
- Banvel 4S n'est pas toxique pour les abeilles.
- La réutilisation de l'emballage est interdite.
- Stockage: conserver dans un endroit frais, mais à l'abri du gel et sec dans les emballages d'origine fermés. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Préparation de la bouillie: Porter des lunettes de protection ou une visière.

## Emballage

1l (12x1l)

5l (4x5l)

## Marque



® Registered trademark of a Syngenta Group Company

## Premiers soins en cas d'incident

**Conseils généraux:** Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, Tox Info Suisse ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

**En cas de projection dans les yeux:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un spécialiste. Un examen médical immédiat est requis.

**En cas d'inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

**En cas de contact cutané:** Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

**En cas d'ingestion:** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.

**Conseil pour le médecin:** Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique.

## Indications relatives aux dangers

GHS 07 Attention dangereux.

Mention d'avertissement: Attention

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver avec de l'eau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

En cas d'urgence, intoxications: Tox Info Suisse, numéro 145 ou 044 251 66 66, autres cas d'urgence: +44 1484 538

## Homologation

Herbicide: Concentré soluble dans l'eau (SL), Teneur: 41 % Dicamba (480 g/l) [sous forme 49.4 % du sel de Dicamba-Diméthylammonium (578 g/l)];

No de contr. féd.: W 4571

Syngenta Agro AG  
Schaffhauserstrasse 101

4332 Stein (AG)  
Tel. 0900 800 008  
www.syngenta.ch

## Version

27.05.2021